

19 ET 20 AVRIL 2024

56 EME RALLYE AUTOMOBILE DU PAYS GENTIANE V.H.C. --- V.H.R.S. --- V.M.R.S.



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

REGLEMENT



56^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

19 et 20 Avril 2024

Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :A partir de l'obtention du visa de la FFSA
Ouverture des engagements :A parution du règlement
Clôture des engagements :10/04/2024 à minuit

Parution du road- book : 19/04/2024 à disposition au siège de l'A.S.A. ARVERNE, à la Station TOTAL GROFFAL et au Café de la Mairie Place de l'Hotel de Ville 15400 RIOM ES MONTAGNES

Dates et heures des reconnaissances : le 19/04/2024 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le 20 Avril 2024 de 6h00 à 7h30.

Vérifications des documents et des voitures le 19/04/2024 de 15h00 à 21h00 et le 20/04/2024 de 6h30 à 7h30 De 15h15 à 21h15 et de 6h45 à 7h45 pour les vérifications techniques.
(Place de la Mairie RIOM -ès-MONTAGNES).

Heure de mise en place du parc de départ le 19/04/2024 à partir de 14h30 (Parking de la Mairie)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 20/04/2024 à 7h45 (Agence Immobilière Pays Gentiane Immobilier 9 Avenue de la République RIOM -ès-MONTAGNES)

Publication des équipages admis au départ le : 20/04/2024 à 8h30

Publication des heures et ordres de départ le : 20/04/2024 à 8h30

Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émarginé par tous les concurrents.

Départ de : Riom -ès-Montagnes le 20 /04/2024 à 8h45 .

Arrivée à : Riom -ès-Montagnes le 20/04/2024 à partir de 16h00 .

Vérification finale le 20/04/2024 à SARL Garage des Gentianes à Riom -ès-Montagnes

Publication des résultats du rallye le 20/04/2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 20/04/2024 Podium Place de la Mairie de Riom -ès-Montagnes, fin du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 19 et 20 Avril 2024 en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique le 56^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

Le présent règlement a reçu le visa F.F.S.A. numéro 48 en date du 4 Janvier 2024, délivré par la ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

Comité d'Organisation

Président : Michel DESMARIE

Membres : Jessica ROBERT, Julie DESMARIE, Christine THEVENIN BOUSSICUT , Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, David BROQUIN, Claude MARQUE, Stéphane DESSAUX, Hervé SARDENNE, Raphaël MOINS et Pierre Marie LACROIX .

Secrétariat du Rallye, Adresse : A.S.A ARVERNE, 9 Avenue de la République
15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Téléphone : 04 71 78 04 64 - 06 85 80 83 09

m-desmarie@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Agence Immobilière PAYS GENTIANE IMMOBILIER 15400 RIOM -ès-MONTAGNES
Lieu, date, horaire : le 19/04/2024 de 15h00 à 21h00 et le 20/04/2024 de 7h00 à 19h00

Organisateur technique

A.S.A. ARVERNE représentée par Michel DESMARIE
Adresse : 6 Rue Jean Ménardie 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Serge RIBIERE licence 17515
Membres : Etienne GARDETTE licence 8272 – Eliane RENON licence 59187

Directeur de Course : Thierry DUPECHER licence 3564
Directeur de Course Adjoint : Josy MARTIN licence 75
Directeur de Course Adjoint :

Directeur de Course Spéciale : Evelyne LAPALUS licence 220303

Directeur de Course Tricolore : Michel DESMARIE licence 19848

C.S. Resp. surveillance des moyennes en temps réel : Patrick CRUANES licence 19927

Commissaire chargé mise en place balises et transpondeurs : Stéphane DESSAUX licence 240529

C S. Responsable des vérifications administratives : Eliane RENON licence 57918

Médecin Chef : Dr Gilles ROCHE
Médecin : Dr Thibault GEREMIE

Commissaires Techniques : Responsable : Serge PEGOLOTTI licence 6047 A
Adjoint : Jean Claude DESNOUX licence 11176 A
Adjoint : André BOIVIN licence 3572 B
Adjoint : Jacques MONTJOTIN licence 8818 C

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145
(CRAC) Michel BLANC licence 20772

Chargé des relations avec la presse : Hervé SARDENNE licence 136896

Chargé de la mise en place des moyens : Pierre PRIVAT licence 182967

Responsable des commissaires : Stéphane DESSAUX licence 240529

1.1.1P. La répartition des commissaires se fera de la façon suivante :

ES 1-2-3 et 4 : Nombre de postes de commissaires : 10
Nombre de commissaires : 10
1 Ambulance de catégorie B

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 **Coefficient 2** et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 19/04/2024 de 15h00 à 21h00 et le 20/04/2024 de 6h30 à 7h30 à Office de Tourisme Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 19/04/2024 de 15h15 à 21h15 et le 20/04/2024 de 6h45 à 7h45 Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications finales seront effectuées : le 20/04/2024 au Garage des Gentianes.
Adresse : Z.I du Sédour à Riom-ès-Montagnes
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2024, lors des vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10/04/2024 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **70 voitures** pour le rallye moderne.

Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures pour le rallye VHC, 20 voitures pour le rallye VHRS et 10 voitures pour le rallye VMRS.

En cas de places disponibles dans l'un des 4 rallyes, celle-ci pourront être déplacés dans l'un ou l'autre des autres rallyes sans dépasser le total général d'engagés fixé à 120 .

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295,00 € (chèque à établir à l'ordre de « A .S.A .ARVERNE »)

- sans la publicité facultative des organisateurs : 590,00 € (x 2)

-Equipage licencié à l'ASA ARVERNE : 150,00€ - un seul des deux : engagement ramené à 200,00€.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 5 : A8W- R5/Rally2- Rally2 Kit- RGT/FRGT- Rally 3- GT+- GT10- A7S etA7K- Rally 4- F215- F214 A8- R4- N4- R3- AK6- FRC- Rally 5- R2- F213- A7- N3- A6- GT9- R2J- FR2- A5K- F212- A5- R1- N2- N1 F211 et N2 Série.

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2024.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc réservé à celle-ci et situé Place du Monument, (Parc situé après le parc de regroupement) 15400 RIOM ES MONTAGNES.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les dépanneuses dans les spéciales servent uniquement à enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

Les publicités collectives et facultatives seront publiées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 116,40 kms.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 kms.

Les épreuves spéciales sont ES 1 - 2 - 3 et 4 « Pont de la Rodde » (10,00 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 19/04/2024 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le 20/04/2024 de 6h00 à 7h30 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

Nous vous informons que le jour du rallye, les « cordes » seront matérialisées par de la rubalise, du treillis et ou des piquets selon les cas.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Autorisé en régional

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Scratch : 1er : 300€ 2ème : 250€ - 3ème : 150€- 4ème : 100€

Groupe : 1er : 150€ si 10 partants ou plus
2ème : 100€ si plus de 15 partants

Classe : 1er : 295€ si 10 partants ou plus
1er : 150€ si 5 à 10 partants
1er : 80€ si plus de 3 partants

2ème : 150€ si plus de 12 partants
3ème : 80€ si plus de 15 partants

Classes confondues pour la remise des prix : R5/Rally2-Rally2Kit, RGT/FRGT-GT+, Rally3-R3-N3,A8W et A8, R2J-R2, N2-N2 Série, A5-AK5, A6- AK6 et A7-AK7-A7S

Féminin : 300€ si plus de 3 partants

Coupes : 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).
Deux commissaires seront récompensés.

